

**Conseil d'Administration du 27 mars 2014  
Compte-rendu**

**Présents :**

<b>Le Président</b>	<b>Excusé remplacé par François GUENA</b>
<b>Le Directeur</b>	<b>Bruno MENGOLI</b>
<b>La directrice adjointe</b>	<b>Florence TOUCHANT</b>
<b>Collège des enseignants</b>	<b>Vincent POIRIER, Gwen ROUVILLOIS, Édouard ROPARS, François GUÉNA</b>
<b>Collège des administratifs</b>	<b>Marie-Liesse SZTUKA</b>
<b>Collège des étudiants</b>	<b>Robin RAUDRANT, Poline TEXIER, Laurène VIAL, Renaud CRUELLS</b>
<b>Personnalités extérieures</b>	<b>Gwenael QUERRIEN, Bernard LANDAU, Pierre PAULOT</b>
<b>Excusés</b>	<b>Bendicht Weber (pouvoir remis à Édouard ROPARS), Dalil HAMANI, Francine DEMICHEL, James NJOO (pouvoir remis à Gwen ROUVILLOIS), Patrick BOTTIER, Thierry PAQUOT, André GUILLERME, Romain GODART, Adrian QUERALES AMAYA, Poline TEXIER (pouvoir remis à Laurène VIAL en 2<sup>ème</sup> partie de CA), Juliette MONTFROND (pouvoir remis à Poline TEXIER), Renaud CRUELLS (pouvoir remis à Robin RAUDRANT en 2<sup>ème</sup> partie de CA)</b>
<b>Invité</b>	<b>Alice DJAKOVITCH, agent comptable Paul ASTRUC, Secrétaire général, Didier MSIKA, Chef du service financier</b>

Le directeur de l'ensaplv ouvre la séance à 9h32 et précise qu'en l'absence exceptionnelle du Président de CA, Bendicht Weber, François Guéna est nommé Président par intérim lors de cette séance.

Le président par intérim présente Marie-Liesse Sztuka qui remplace Marie-Elisabeth Girard, partie à la retraite, comme membre du collège administratif.

Ordre jour :

- 1 - Approbation du compte-rendu du CA du 30 janvier 2014
- 2 - Présentation du compte financier 2013 et point d'information sur l'évolution des dépenses de l'école depuis 2010
- 3 - Présentation du budget modificatif n° 1 2014
- 4 - Renouvellement du collège des personnalités extérieures
- 5 - Projet de règlement intérieur du local provisoire affecté à l'atelier maquettes
- 6 - Remboursement par l'école des frais de bouche à l'extérieur dans le cadre de réunions professionnelles
- 7 - Projet Grand Workshop Licence (GWL)

\*\*\*

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 30 janvier 2014.

Les modifications de Gwen Rouvillois concernant le point d'information sur le « Grand Workshop » sont approuvées.

Modifications d'Edouard Ropars en page 5 : « une tension entre les années » et pas uniquement en L2.

**Décision :**

***Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 30 janvier 2014 est approuvé par 14 voix pour et 2 abstentions.***

2 - Présentation du compte financier 2013 et point d'information sur l'évolution des dépenses de l'école depuis 2010

Le responsable du service financier, Didier Msika, nouvellement arrivé à l'ensaplv est présenté aux membres du CA.

Alice Djakovitch, agent comptable livre une analyse du compte financier de l'ensaplv.

Le résultat de l'exercice est excédentaire, le solde de la trésorerie a néanmoins diminué.

Le décret du 7 novembre 2012 va modifier l'approche budgétaire et comptable tant en prévision qu'en réalisation. Un changement de méthode de travail et d'organisation devra alors être mis en place. Seuls figureront les sommes encaissables et décaissables ce qui permet une plus grande transparence mais moins de souplesse de jeu d'écriture.

Paul Astruc, secrétaire général analyse l'évolution des dépenses et des recettes sur un an. Ainsi on note une augmentation des dépenses de fonctionnement de 8 % et de recettes de

3,5 %. Les recettes restent globalement stables. Il est à noter que le montant de la taxe d'apprentissage diminue d'une année sur l'autre de même qu'ont fortement chuté les recettes liées aux contrats d'études pour lesquelles l'ensapl est prestataire de service. Il est constaté peu de report en fin d'exercice ce qui est à la fois gage de bonne gestions mais ne permet pas d'augmenter le niveau du fond de roulement.

En termes de fonctionnement, la tendance semble être à la hausse avec toutefois des variations selon les postes. Ainsi les frais de restauration ont doublé en 4 ans, ainsi que les frais de chauffage dû à l'inertie des bâtiments ainsi que les frais de télécommunication, en renégociation aujourd'hui, les dépenses relatives au nettoyage et au gardiennage, les locations immobilières et les voyages pédagogiques en France et à l'étranger.

Les dépenses relatives à l'affranchissement, à la consommation d'eau ainsi qu'aux publications administratives ont baissé parallèlement sur les dernières années.

Un programme pluriannuel d'investissement a été élaboré et transmis à la DGPAT qui tient compte des mises aux normes nécessaires en matière de sécurité des bâtiments, des besoins exprimés et de l'obsolescence du parc informatique. Un schéma directeur informatique est en cours de réalisation par le service informatique, il permettra de hiérarchiser les priorités. Ce document une fois terminé sera présenté aux membres du CA.

Alice Djakovitch propose de mutualiser les formations informatiques notamment sur l'utilisation de logiciels comptables.

Pierre Paulot revient sur la formation professionnelle continue inexistante à l'ensapl et dont l'enjeu n'est pas uniquement financier.

**Décision :**

***Le montant des dépenses de 6 374 946, 91 euros est approuvé par 14 voix et 2 abstentions.***

***Le montant du compte de réserve (bénéfice) de 120 105,59 euros est approuvé par 14 voix et 2 abstentions.***

***Le compte de résultat 2013 est approuvé par 14 voix et 2 abstentions.***

**3 - Présentation du budget modificatif n° 1 2014**

Paul Astruc, secrétaire général, décrit l'économie générale du projet du budget modificatif.

Les différents accidents corporels des étudiants à l'atelier maquette ont incité l'ensapl à réagir rapidement et à engager les travaux de mises aux normes et de sécurité de l'atelier maquette. Or ces travaux ne font pas aujourd'hui l'objet d'un financement par la DGPAT, il est donc nécessaire, pour les financer, de prélever une somme de 520 300 euros sur le fonds de roulement. Ce prélèvement porterait alors le nombre de jours de fonctionnement de l'école à 66 jours, ce qui reste confortable.

**Décision :**

***L'autorisation de prélever la somme de 520 300 euros sur le fonds de roulement pour l'engagement des travaux à l'atelier maquette est approuvée à l'unanimité.***

***Les dépenses de personnel de 3 042 136 euros sont approuvées à l'unanimité.***

***Les dépenses de fonctionnement de 3 677 543 euros sont approuvées par 14 voix pour et 2 abstentions.***

***Les dépenses d'investissement de 936 429 euros sont approuvées par 14 voix pour et 2 abstentions.***

***Le budget modificatif n°1 est approuvé.***

#### 4 - Renouvellement du collège des personnalités extérieures

**Décision :**

La liste des 6 candidatures proposées :

Gwenaël Querrien, Bernard Landau et Pierre Paulot (reconduction), Catherine Barbé (directrice de l'aménagement et de l'urbanisme, Société du Grand Paris), Sybille Samoyault (chef du service Architecture de la DRAC Ile de France) et Marie-Ange Brayer (directrice FRAC Centre) est approuvée à l'unanimité.

La candidature de Marc Lecoq (directeur du Centre Michel Serres) est également approuvée sous réserve d'une proposition alternative auprès du directeur de l'ensaplV avant le 4 avril.

Charge au Directeur de transmettre, passée cette date, la liste définitive du collège des personnalités extérieures à la DGPAP pour approbation et publication de l'arrêté de nomination.

#### 5 - Projet de règlement intérieur du local provisoire affecté à l'atelier maquettes

Alain Raynaud, invité, décrit les clauses liées à la sécurité des étudiants figurant dans le règlement intérieur de l'atelier maquettes.

Le déménagement provisoire de l'atelier maquettes pendant les travaux a entraîné une nouvelle organisation de l'espace et des machines utilisées par les étudiants afin de maintenir un niveau absolu de sécurité. Cette proposition de règlement intérieur vise à donner le cadre et le mode d'emploi du lieu provisoire.

Il est envisagé de responsabiliser les étudiants par un émargement systématique valant reconnaissance et acceptation du règlement de l'atelier et de leur faire signer ce règlement dès la première inscription à l'atelier maquette. Chaque étudiant émargerait à l'entrée de l'atelier. Ce système permettrait d'extraire des données statistiques de fréquentation de l'atelier maquettes et d'utilisation des machines.

**Décision :**

***Le règlement intérieur de l'atelier maquettes et la mise en place simultanément d'un système d'émargement valant reconnaissance du signataire du dit règlement est approuvée à l'unanimité.***

#### 6 - Remboursement par l'école des frais de bouche à l'extérieur dans le cadre de réunions professionnelles.

Il est proposé de plafonner le montant du remboursement des frais de bouche pris à l'extérieur à 25 euros par personnes. Cette dépense, qui ne concernera que les repas pris dans le cadre de réunions professionnelles, devra auparavant faire l'objet d'une décision de la direction l'autorisant. Cette demande sera accompagnée d'un document précisant l'objet de la réunion professionnelle motivant cette dépense ainsi que la liste des personnes participant au repas pris à l'extérieur.

**Décision :**

**Ce projet de décision tel qu'il est rédigé est approuvé par 9 voix pour et 7 abstentions**

**6 - Projet Grand Workshop Licence (GWL)**

Quelques 880 étudiants de L1, L2 et L3 sont concernés et environ 70 enseignants. Ce workshop aura un caractère obligatoire, il est crédité d'ECTS.

Un appel à projets est adressé à tous les enseignants de l'ensaplV valorisant la transversalité des enseignements et la démultiplication des outils.

Pierre Paulot et Bernard Landau suggèrent que ce projet soit ouvert aux acteurs locaux du territoire de Seine-Saint-Denis et d'engager des partenariats locaux. Peut-être envisager du sponsoring auprès d'entreprises déjà en activités sur le territoire ?

Seul le principe d'accompagnement budgétaire par l'école de ce projet est soumis au vote. En effet, un document plus précis sera remis lors de la clôture de l'appel à projet auprès des enseignants et fera l'objet d'une décision du CA.

**Décision :**

**La proposition de GWL est approuvée à l'unanimité**

Dates des prochains CA (sous réserve de modifications) :

- 11 avril à 9h30
- 23 mai à 9h30
- 26 juin à 9h30
- 18 juillet à 9h30

Le Président par intérim du CA lève la séance à 12h34.



**François Guéna**  
Président par intérim du Conseil d'administration